



FICHE ACTIVITE

Référence : INC A2

U.V. J.S.P. concernée(s) 1 2 3 4

Théorie Pratique Evaluation

U.V. **INCENDIE**

U.V. – J.S.P. 3

Séquence

↳ ARICO : mise en œuvre et progression simple.

Contenu	Pratique		Durée prévisionnelle en Minutes	120
---------	----------	--	---------------------------------	-----

- Répartis en binôme, ils doivent s'équiper respectivement de l'ARICO en respectant toutes les procédures de contrôle mutuel et de sécurité.

Une fois équipé, le binôme, masques occultés, évolue sur une ligne guide mise en place initialement par les évaluateurs.

Inversion des fonctions et deuxième passage.

Après leurs passages, les binômes se déséquipent et reconditionnent leur ARICO : changement de bouteilles.

Questions / réponses, sur :

↳ les règles d'emploi et de sécurité des E.P.I.



Matériel

- ↪ ARICO
- ↪ Ligne guide, liaison personnelle
- ↪ Casque F 1 + EPI

Consignes

Les J.S.P. tirent au sort leurs rôles au sein du binôme (chef ou équipier).

Le "chef" énumère au fur et à mesure ce qu'ils doivent faire lors du contrôle croisé et lors du RAPACE.

Le parcours à effectuer par le binôme sur cette ligne guide est sans obstacle à franchir.

La durée du parcours ne doit pas excéder 10 minutes.

Un formateur doit suivre le binôme pour connaître leur comportement.

Le formateur appliquera la NS 2018-014 (annexée à cette fiche) et en particulier aux réglages du casque du stagiaire (fiche info sécurité n° 22) et sera attentif aux éventuelles fuites sur les masques (fiche info sécurité n° 7) entraînant un débit constant de l'air (risque de brûlures) au visage.

Ce qu'ils doivent retenir

- ↪ Savoir s'équiper d'un ARICO et respecter les règles de mise en œuvre et de sécurité.

Lieu

- ↪ Aire de manœuvres : sous-sol, hall départ, etc.

Remarques

- ↪ Le but est de faire progresser les J.S.P., en binôme indissociable, sans visibilité, d'un point de départ à un point d'arrivée, en étant solidaire d'une ligne guide.
- ↪ Cela sert aussi de manœuvre d'accoutumance au port de l'ARI.



- 6 FEV. 2018

LYON, LE
NOS RÉF. JPE/AI
CONTACT Jean-Pierre Escassut
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 40
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07
COURRIEL jean-pierre.escassut@sdmis.fr
PJ 7

NOTE DE SERVICE N° 2018-014

(diffusion complète)

**Stratégie relative à la prise en compte des risques
des fumées d'incendie pour la sécurité et la santé
des sapeurs-pompiers**

En application de la note du 9 novembre 2017 de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) sur la stratégie nationale relative à la prise en compte des risques des fumées d'incendie pour la sécurité et la santé des sapeurs-pompiers je vous rappelle les informations et consignes suivantes.

La sécurité et la santé ne peuvent se faire sans la participation de tous.

Je vous demande de veiller au port des EPI complets et adaptés lors des interventions. Je vous rappelle que le port de l'ARI est strictement obligatoire pour toutes expositions aux fumées lors d'incendies. Une attention particulière devra être observée sur la phase de déblai du fait de la diminution de la vigilance des intervenants. Ainsi, le port de l'ARI est obligatoire pendant cette phase. Toutefois, lors d'un déblai à l'air libre, le port de l'ARI est laissé à l'appréciation du COS.

La toxicité des fumées d'incendie doit être prise en compte au-delà de la phase d'intervention avec une attention particulière pour limiter l'inhalation et le temps de contact avec des suies ou autres polluants sur la peau, vêtements, matériels, véhicules et locaux.

Vous trouverez ci-après les axes principaux de prévention accompagnés de notes et de fiches info-sécurité s'y rapportant.

Je vous demande l'application des mesures de prévention suivantes :

Avant l'intervention

- Formation et sensibilisation des agents à la toxicité des fumées :
 - o Fiche info sécurité n°5 : Intoxication au monoxyde de carbone.
 - o Fiche info sécurité n°26 : Fumées toxiques des combustions.



page 2/2

- Utilisation des EPI :
 - o Fiche info sécurité n°7 : Risque de fuite des masques ARI.
 - o Fiche info sécurité n°22 : Réglage du casque pour une bonne utilisation des masques ARI.
 - o Fiche info sécurité n°12 : Intervention en atmosphère non-respirable.
 - o Affiche : Santé au travail, port de l'ARI.

Pendant l'intervention

- Engagement du soutien sanitaire opérationnel : ne pas hésiter à demander le soutien opérationnel en cas de nécessité.
 - o DO 2015-015 Organisation du soutien sanitaire des sapeurs-pompiers du SDMIS.
 - o NDS 2016-016 Procédures de nettoyage et désinfection des masques ARI
- Utilisation des EPI :
 - o NIO 2014-040 Activation du CSL (camion soutien logistique). Il comprend notamment des EPI de rechange.

Après l'intervention

- Utilisation des EPI :
 - o NSO 2011-010 Mesures à prendre pour un équipement de protection individuel en cas d'accident, de détérioration et/ou de dysfonctionnement.

Ces documents sont à apposer dans votre caserne (ou groupement/pôle). Je vous invite également à les consulter sur l'intranet dans l'onglet « hygiène et sécurité » et à les utiliser lors des formations que vous organisez.

Je compte sur votre pleine implication pour la prise en compte de ces actions, en diffusant le plus largement possible les fiches Info-Sécurité jointes à la présente note.

Contrôleur général Serge DELAIGUE
Directeur départemental et métropolitain



SDMIS
SAPEURS-POMPIERS

SERVICE DÉPARTEMENTAL
MÉTROPOLITAIN
PAR LA SÉCURITÉ

Info sécurité



Janvier 2018 / n°07

Risque de fuite des masques ARI

Nature et définition du risque

Il a été constaté plusieurs accidents ayant entraîné des brûlures au visage suite à un débit continu d'air dans le masque ARI. Ces accidents peuvent se produire en cas de :

- Mauvaise étanchéité du masque dû à :
 - la taille du masque qui ne correspond pas au visage du SP
 - mauvaise vérification de l'étanchéité lors du RAPACE
 - réglage du casque (coiffe, mentonnière)
- Mauvaises conditions de stockage et d'entretien des ARI ayant occasionné la présence d'humidité dans certains organes de l'appareil (voir procédure de nettoyage et de stockage, NSO 2011-009)



Exemples d'accidents liés au port de l'ARI

1. Lors d'une manœuvre qui consiste à trouver une victime fictive au moyen de l'ARI et de la ligne guide. Un sapeur-pompier s'aperçoit au bout de 3 minutes que son masque n'est plus étanche et qu'un débit constant d'air arrive dans son masque. Brûlures au premier degré, 7 jours d'arrêts de travail.
2. Au cours d'une manœuvre de reconnaissance en milieu enfumé une fuite ainsi qu'un sifflement ont lieu. L'ARI se met alors en débit constant. Le sapeur perd connaissance. Il est alors dégagé d'urgence et pris en charge. Le SP et l'ensemble de l'ARI sont couverts de traces de gel. Brûlures au niveau du visage et trouble de la vision sans conséquence ultérieure.
3. Lors de la formation initiale de SPV, au cours d'une mission de reconnaissance une SP constate une fuite dans son masque. Elle tient alors son masque pour limiter cette fuite. Le sifflet de sa bouteille se déclenche et le binôme décide alors de faire demi-tour. L'ARI est couvert de gel et le sapeur-pompier a d'importantes brûlures au niveau du visage.

L'arrivée d'air constant entraîne :

- d'importantes brûlures au visage dues aux conditions climatiques hivernales (entrée d'air gelé)
- aucune visibilité due au givre présent sur le masque panoramique



Conduite à tenir

- Vérifiez les réglages du casque (en tenant compte du port de la cagoule de feu). En cas de fuite persistante malgré ces réglages contactez le GLOG par la voie hiérarchique afin de trouver une solution.
- Réalisez un contrôle croisé avec votre binôme
- Effectuez un RAPACE complet :
 - Robinet (ouvrez le robinet sous la bouteille à fond moins 1/4 de tour)
 - Ajustement du harnais (serrez les sangles dorsales et ventrales)
 - Pression de la bouteille (vérifiez la pression, > 280b. pour les 300b)
 - Armement (vérifiez les systèmes sonores, le sifflement à l'ouverture du robinet et l'homme mort)
 - Code de communication (établisiez un code visuel avec son équipier)
 - Etanchéité (vérifiez l'étanchéité du masque) : l'efficacité optimale ne peut être assurée que lorsque le masque est en contact direct avec la peau
- En cas de fuite sortez le plus rapidement possible et retirez l'ARI en zone saine (en binôme)
- Lors du constat d'une anomalie avec du matériel ou lors de la survenue d'un accident (NSO 2011-010) :
 - prévenez les responsables hiérarchiques
 - isolez le matériel et les EPI impactés
 - retour au GLOG pour une analyse technique du matériel

Références :

Note de service n°2007-110 : Procédures de nettoyage/désinfection des masques ARI
NSO 2011-010 : Mesures à prendre pour un EPI en cas d'accident, de détérioration et/ou de dysfonctionnement
Note DGSCGC /IGSC/2017-n°154

Fiche rédigée par : Groupement Management par la Sécurité

Fiche validée par : GMS/GLOG/DPOS/DMM/DGT

SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS



Réglage du casque pour une bonne utilisation des masques ARI

Nature et définition du risque

Le casque F1 assure la **protection de la tête** avec la cagoule de feu. Il fait **partie intégrante** de l'équipement de protection individuelle. Sa **dotation est individuelle** pour chaque sapeur-pompier. Il est donc **impératif** pour que la protection soit efficacement assurée **d'effectuer des réglages fins et personnalisés** pour chaque porteur.

- Le **bavolet fait partie intégrante** du casque, il doit être impérativement présent et en bon état.
- Les casques doivent **porter un numéro de référence** en partie arrière, dans la calotte.
- On ne doit pas porter le casque par la jugulaire (fragilisation des fixations).
- On ne doit pas apposer **d'autocollants ou autres éléments de personnalisation** sur et dans la calotte.
- Il doit être **nettoyé uniquement avec une éponge à l'eau et au savon**.
- Il doit être **rincé et séché soigneusement** (l'humidité dégrade l'écran facial et la calotte).



Ajustement du casque

- A) **Tour de tête** : Ajuster la taille du bandeau
- B) **Hauteur de port** : Le réglage se fait par l'ajustement de la profondeur de la résille, pour cela, faire coulisser les deux pattes auto-agrippantes
- C) **KITFIX** (zone de mise en place des brides du masque ARI) :
- retirer la goupille (*étape 1*)
 - retirer la partie supérieure du KITFIX (*étape 2*)
 - affiner le réglage selon trois positions en fonction de la longueur des brides (*étape 3*)
 - remettre la goupille jusqu'à entendre un « clic »



Etape 1



Etape 2



Etape 3

D) Jugulaire

La crémaillère de réglage de la jugulaire dispose de quatre positions. Pour changer de position, appuyer sur la partie carrée située dans la crémaillère (*étape 1*), et la faire coulisser (*étape 2*) dans le logement attenant (*étape 3*) (vers le haut on rallonge la jugulaire). En changeant cette position on permet la mise en place de la mentonnière sur le troisième point du masque ARI.



Etape 1



Etape 2



Etape 3



SDMIS
SAPEURS-POMPIERS

DEPARTEMENTAL
MÉTROPOLITAINE
PAR LA SÉCURITÉ

Info sécurité

Janvier 2018/ n°22 (2/2)

RETEX :

Un agent du SDMIS en juillet 2017, lors d'un feu, en brisant une cloison de verre, a reçu des éclats de verre dans les yeux malgré la protection oculaire.

Il est donc vital de régler correctement votre casque afin d'assurer une bonne protection



La protection oculaire doit être au plus près des pommettes afin de garantir une protection optimale



Critère d'un bon réglage :

La tête penchée vers l'avant
le jugulaire non attaché, le
casque ne doit pas tomber et
l'écran facial ne doit pas
toucher le nez

Mise en place du masque ARI à brides

- A) Mettre sa cagoule de feu
- B) Mettre le casque en laissant la jugulaire détendue
- C) Passer la sangle d'attente du masque autour du cou
- D) Saisir le masque par les deux brides F1
- E) Accrocher les deux brides dans les logements latéraux du casque
- F) Remettre et serrer normalement la jugulaire du casque, en positionnant la mentonnière sur la partie saillante du demi-jonc inférieur (situé sous le groin)



Point destiné à la mentonnière du casque



Mentonnière du casque en place

Référence :

Note d'information opérationnelle n°2010-024 : Déploiement des masques à griffes
Note de service opérationnelle du 11 mai 2009 : Conditions de port et de réglages du casque F1

Fiche rédigée par : Groupement Management par la Sécurité

Fiche validée par : GMS/DPOS